



ROLE ET STATUT DU COACH

N° 03

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Le coaching est l'accompagnement d'un individu ou d'un groupe d'individus vers la résolution d'une difficulté à laquelle il est confronté.

Il s'agit de faire émerger les talents de la personne coachée, de l'aider à changer, à progresser et à trouver ses propres solutions en fonction de ses valeurs.

C'est avant tout une méthode de communication, basée sur la maïeutique (art de faire accoucher les esprits). Le coaching nécessite l'utilisation d'outils spécifiques et un positionnement particulier. Le coach est un spécialiste de l'écoute et du questionnement ; sa posture de départ est une acceptation inconditionnelle positive et bienveillante du coaché (pas de jugement de valeur sur les propos avancés).

Le coaching est encadré par la rédaction d'un contrat qui fixe les modalités de l'accompagnement, ainsi que le recours à une charte déontologique (International Coaching Federation, Société Française de Coaching, European Union of Coaching, etc.)

A QUI CELA S'ADRESSE-T-IL ?

Le coach permet au coaché de prendre de la hauteur par rapport à sa pratique. Quelle que soit la problématique, le coach invite le coaché à revisiter les enjeux et donner de la perspective à son questionnement. Il sert à faire prendre conscience au coaché d'un certain nombre d'éléments relatifs à son fonctionnement, relatifs à l'objectif initial.

Il s'agit d'une méthode complémentaire à la formation ou au consulting.

Le coaching s'inscrit donc dans une logique de formation continue pour la (les) personne(s) qui en bénéficie(nt), d'amélioration de ses compétences.

Il permet au coaché d'utiliser ses propres ressources pour laisser émerger les réponses aux questions qu'il se pose et dépasser les difficultés qu'il rencontre.

COMMENT FAIRE ?

Il devient de plus en plus aisé de trouver un coach sur le marché tant les formations se multiplient.

Si vous décidez de faire appel à un coach, assurez-vous, pour guider votre choix de :

- sa formation (le coach doit être certifié)
- son lieu de supervision (obligatoire)
- l'établissement d'un contrat suite à l'entretien préalable

La plupart des coachings dure entre 6 à 8 mois, à raison d'une séance toutes les 2 à 3 semaines.

Les coûts moyens d'une séance de coaching varient énormément selon les milieux et les coaches : de 50 euros pour du life coaching à ... 700 euros pour du coaching de dirigeant.



ROLE ET STATUT DU COACH

N° 03

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

Le coaching est-il un simple phénomène de mode ou réellement une nouvelle pratique présentant un intérêt majeur pour le monde sportif?

Pour répondre à cette question, un coup d'œil vers le monde de l'entreprise nous éclaire sur 10 ans d'antériorité. Le coaching y a pris une place significative, en complément des formations habituellement proposées.

Dans le monde sportif, le recours au coaching s'inscrit dans la dynamique de redonner du pouvoir aux acteurs du sport (sportifs, entraîneurs, dirigeants). En effet, le coach pose comme condition de départ que le coaché est le seul à pouvoir trouver la (les) réponse(s) aux questions qu'il se pose. Le coach s'interdit de ce fait le recours au conseil et respecte le rythme du coaché.

Cette posture peut paraître peu propice aux contraintes temporelles et au rapport à l'urgence dans lequel s'inscrivent les acteurs du sport de haut niveau. Pour autant, c'est ici une de ses forces que de pouvoir offrir au coaché un cadre différent de son cadre de référence.

L'arrivée du coaching pour les acteurs du sport de haut niveau s'inscrit donc en complémentarité avec les prestations déjà existantes et ne peut en aucun cas se substituer à celles-ci (cf. Limites).

Tout l'enjeu pour le monde sportif est donc de découvrir cette pratique émergente et de comprendre sa plus-value dans le paysage des offres déjà en place.

LIMITES

Le coaching arrivant sur un marché de prestations déjà chargé, il n'est pas toujours aisé pour les acteurs du monde sportifs de se repérer. Voici quelques éléments :

Le coach n'est pas un psychologue : en cas de souffrance psychique, le coach doit passer la main. Il est par exemple interdit de travailler avec une personne en dépression.

Le coach n'est pas un consultant : il ne peut se positionner comme un expert de la discipline de son coaché. Il accompagne le coaché à cheminer vers l'atteinte de son objectif, sans autre intentionnalité.

EN SAVOIR PLUS

Les responsables porteurs de sens, V.Lenhart, insep consulting, 2010

Coaché, M.Giffard, ed. d'organisation, 2003

Le métier de coach : spécificités, rôles, compétences, F.Délivré, Ed. d'organisations, 2004

Du désir au plaisir de changer : le coaching du changement, F.Kourilski, ed. Dunod,

<http://www.metasyteme-coaching.fr/francais/accueil/>

http://www.academie-coaching.com/pdf_delivre/icf_03.pdf